



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°33-2023-210**

PUBLIÉ LE 25 OCTOBRE 2023

Sommaire

DIRCO / Secrétariat Général

33-2023-10-25-00002 - Subdélégation de signature DIRCO pour exercer la compétence d'ordonnateur secondaire délégué et pour agir pour le compte du pouvoir adjudicateur de la DIRCO Décision n° 2023-20 du 25 octobre 2023 (4 pages)

Page 3

DIRCO

33-2023-10-25-00002

Subdélégation de signature DIRCO pour exercer la
compétence d'ordonnateur secondaire délégué et
pour agir pour le compte du pouvoir adjudicateur de
la DIRCO

Décision n° 2023-20 du 25 octobre 2023



**Subdélégation de signature pour exercer la compétence d'ordonnateur secondaire
délégué et pour agir pour le compte du pouvoir adjudicateur de la DIRCO
Décision n° 2023- 20**

Le directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest,

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,

VU le code de la commande publique ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements modifié ;

VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État ;

VU l'arrêté du 9 mai 2017 du préfet de la région Nouvelle Aquitaine, préfet de la Gironde, préfet coordonnateur des itinéraires routiers, fixant l'organisation de la direction interdépartementale des routes Centre-Ouest ;

VU l'arrêté ministériel du 12 juillet 2023 du ministre de la transition écologique, nommant M. Philippe FAUCHET, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest par intérim, à compter du 1^{er} août 2023,

VU l'arrêté préfectoral de la préfecture de la Gironde du 27 juillet 2023 donnant délégation de signature à M. Philippe FAUCHET, directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest par intérim, pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses imputées sur les programmes 203, 217, 723, 362 et 348 du budget de l'État ;

Décide

ARTICLE 1^{er} : Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Hervé MAYET, directeur adjoint chargé de l'exploitation,

à l'effet de signer toutes les pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire selon les dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé.

ARTICLE 2 : Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Agnès JAGUENEAU, secrétaire générale,

- M. Jean-Christophe RELIER, chef du service des politiques et des techniques

- M. Clément BOURCART, chef du service qualité et relations avec les usagers,

- M. Dominique BIROT, chef du service ingénierie routière,

- En cas d'empêchement de la secrétaire générale à Mme Isabelle RIBEIRO, secrétaire générale adjointe,

- En cas d'empêchement du chef du SPT, à M. Cyril LAUQUIN, adjoint du chef du SPT,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences :

- les engagements juridiques de toute nature d'un montant inférieur à 90 000 euros hors taxes

- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature

ARTICLE 3 : Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Pascal COSTA, chef du district de Poitiers,

- M. Pierre MAYAUDON, chef du district de Limoges,

- M. Jérôme BOISSIER, chef du district de Guéret,

- M. Cyril LAUQUIN, adjoint du chef du SPT, chef du service autoroutier par intérim,

- M. Franck MATELAT, chef du district de Périgueux,

- Mme Marie-Juliette BARTHES, responsable du district Nord A20,

- Mme Jocelyne RELIER, responsable du district Sud A20,

- M. Sébastien CLOPEAU, responsable de pôle exploitation du district de Poitiers,

- M. David MASSIAS, responsable du pôle exploitation du district de Guéret,

- M. Daniel DANG, responsable du pôle exploitation du district de Périgueux,

- M. Frédéric PESTEIL, chef du bureau administratif et gestion (SPT),

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences :

- les engagements juridiques de toute nature, d'un montant inférieur à 25 000 euros hors taxes

- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature

ARTICLE 4 : Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Denis GUILLON, chef du BOA (SPT),
 - M. Alexandre VAN DE WOUW, chef du BPMO (SPT),
 - M. Guillaume LIBERT, chef du BIESR, à compter du 1^{er} novembre 2023 (SPT),
 - M. Pascal COLIN, chargé de la gestion centrale de la flotte au BAG (SPT),
 - M. Olivier FAUCHARD, chef de projet (SIR),
 - M. Nicolas ROBERT, chef du pôle administratif et gestion (SIR),
 - Mme Anne-Marie MAURY, adjointe au chef du pôle assistance et gestion (SIR),
 - Mme Dominique WANGERMEE, responsable du pôle ressources humaines (SG),
 - Mme Lynda BOUSSAA, cheffe du pôle recrutement et formation (SG),
 - M. Michel POITELON, chef du pôle santé et sécurité au travail (SG),
 - M. Nicolas DANIEAU, adjoint au chef du pôle santé et sécurité au travail (SG),
 - Mme Maïna QUARTIER, responsable des moyens généraux et informatique (SG),
 - M. Pascal RIGOUT, adjoint à la responsable des moyens généraux et informatique (SG),
 - Mme Nelly MONTEAU, gestionnaire de centre de coût, pôle moyens généraux et informatique (SG),
 - Mme Séverine DESSAIX, gestionnaire de centre de coût, pôle moyens généraux et informatique (SG),
 - Mme Jessica DUJARDIN, responsable affaires juridiques (SG),
 - Mme Sabrina CLAUTEAUX, cheffe de pôle commande publique (SG),
 - Mme Sylvie JOYEUX, adjointe à la cheffe de pôle commande publique (SG),
 - Mme Brigitte MARSAC, responsable gestion financière du service autoroutier,
 - M. Mathieu LAMOTHE, responsable appui technique du district Nord A20,
 - Mme Valérie LEBLANC-COUDOIN, responsable du pôle administratif du district de Périgueux,
 - M. Thierry VIEIRA, responsable du pôle administratif du district de Guéret,
 - Mme Fabienne GIROIX, assistante de gestion financière, pôle administratif du district de Guéret,
 - Mme Loetitia DESCHAMPS, responsable du pôle administratif du district de Poitiers,
 - Mme Marylène SAINT-CLAIR, responsable du pôle administratif du district de Limoges,
-
- M. Bruno CEYSSAT, chef du CEI de Périgueux,
 - M. Thierry DUCHENE, chef du CEI de Bessines,
 - M. Stéphane PACREAU, chef du CEI de Bressuire,
 - M. Corentin DESROSES, chef du CEI de Poitiers-Lussac,
 - Mme Karine BLOUET, cheffe du CEI de Guéret,
 - M. Arnaud LIBERT, chef du CEI de Lamais-Gouzon,
 - M. Pascal MONTEIL, chef du CEI de la Souterraine,
 - M. Stéphane JAGER, chef du CEI d'Agen,
 - M. Philippe SAUVESTRE, chef du CEI de Castillonnès,
 - M. Cédric JOBIN, chef du CEI de Bourges,
 - Mme Marjorie LAMBERT- GOURABIAN, cheffe du CEI d'Argenton,
 - M. Jérôme CHAMPIGNEUX, chef du CEI de Vatan,
 - M. Sylvain FRANÇOIS, chef du CEI d'Uzerche,
 - M. Laurent PEYRIE, chef du CEI de Brive,
 - M. Jean-François MISTRIS, chef du CEI de Limoges,
 - M. Frédéric PRIOULT, chef du CEI d'Etagnac,
 - M. Bernard NOURISSON, responsable du CEI de Bellac,

En cas d'empêchement des responsables de centres et du BIESR, à

- M. Franck MALAURIE, CEI de Feytiat,
- M. Thierry MOUZAC, CEI de Brive,
- M. Florent MOREAU, CEI d'Argenton,
- M. Christian BONAMY, CEI de Vatan,
- M. Lionel USCAIN, CEI de Périgueux,
- M. Serge RATIE, CEI d'Agen,
- M. Philippe GRAILLE, CEI d'Uzerche,
- Mme Marie DUFOURNAUD, CEI de Bessines,
- M. Vincent COLIN, CEI de Poitiers-Lussac,
- M. Gilles PASCAUD, responsable du CIGT, adjoint au chef du BIESR,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences,

- les engagements juridiques de toute nature, d'un montant inférieur à 4 000 euros hors taxes.
- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature

ARTICLE 5 : M. le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et M. le directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest par intérim, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Limoges, le 25 OCT. 2023

Le directeur interdépartemental
des routes Centre-Ouest p.i.



Philippe FAUCHET